



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
COMMUNE DE JARNOSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

2026/18

Le Maire de JARNOSSE,

VU les articles L 2212-1 et suivants du CGCT ;

VU l'article R 610-5 du code pénal ;

VU la demande présentée par DISCOTHÈQUE ZENITH, représentée par M. THIVOLLE Olivier, en vue de l'organisation d'un bal à la demande du Comité des Fêtes de JARNOSSE sur la Place du Commerce de JARNOSSE du samedi 6 juin 2026 au dimanche 7 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le prestataire DISCOTHÈQUE ZENITH représenté par M. THIVOLLE Olivier, est autorisé à organiser et ouvrir un bal public du samedi 6 juin 2026 à compter de 19h jusqu'au dimanche 7 juin 2026 à 2h30 sur la Place du Commerce à JARNOSSE.

ARTICLE 2 : En aucun cas le bal ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

ARTICLE 3 : La présente autorisation, personnelle et non transmissible, n'est valable que pour cette soirée du 6 au 7 juin 2026. Elle sera révoquée en cas d'infraction aux règlements de police auxquels le permissionnaire est tenu de se conformer strictement. Le prestataire DISCOTHÈQUE ZENITH est responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

ARTICLE 4 : Le bénéficiaire de cette autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

M. THIVOLLE Olivier de DISCOTHÈQUE ZENITH

Le Comité des fêtes de JARNOSSE

La Brigade de gendarmerie de Charlieu - Belmont de la Loire

Fait à JARNOSSE, le 4 juin 2026

Le Maire, Jean-Marc LOMBARD

